



Fédération Française du Sport Adapté

Championnat de France

ESCALADE SPORT ADAPTE



MONTMARTIN-SUR-MER

11 au 13 Janvier 2019

Centre Régional d'Escalade



MINISTÈRE DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



Sommaire

Mot d'accueil	p 3
Bienvenue à Montmartin-sur-mer	p 4
Centre Régional d'Escalade	p 5
Venir à Montmartin-sur-mer	p 6
Comité d'Organisation Local	p 7
Programme prévisionnel	p 8
Informations générales	p 10
Précisions techniques	p 13
Fiche association	p 16
Fiche engagement	p 17
Demande de dérogation	p 20
Autorisation médicale	p 21
Fiche récapitulative	p 22
Plan d'accès	p 23
Hébergements	p 24

Mot d'accueil



Le Comité Départemental Sport Adapté de la Manche, en partenariat avec l'association Horizon Vertical, organise le Championnat de France Escalade Sport Adapté du 11 au 13 janvier 2019. Nous sommes très heureux de vous accueillir au Centre Régional de Montmartin-sur-mer pour cet événement d'envergure nationale.

Afin d'offrir une pratique adaptée et diversifiée, c'est en partenariat avec les clubs et les comités sportifs de notre département que nous pouvons développer et favoriser l'accès des activités physiques et sportives pour le public en situation de handicap mental/psychique. Pour la pratique de l'escalade, l'association Horizon Vertical accueille les sportifs depuis de nombreuses années avec un grand professionnalisme.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que l'appui des partenaires locaux : Conseil Régional de Normandie, Conseil Départemental de la Manche, la Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, la commune de Montmartin-sur-mer. Nous remercions également nos partenaires privés qui nous ont apporté leur aide dans l'organisation de la manifestation.

Nous vous souhaitons un très bon Championnat de France Escalade 2019 avec de beaux moments de rencontre, partage, émotions, succès ... c'est ça le sport adapté !
Bonne chance à tous et excellent séjour à Montmartin-sur-mer.



Pascal BIVILLE
*Président du Comité Départemental
Sport Adapté de la Manche
Président du COL*

Bienvenue à Montmartin-sur-Mer



Montmartin-sur-Mer est une commune littorale qui possède un bourg préservé avec d'authentiques habitations de caractère mises en lumière le soir. La pierre de Montmartin-sur-Mer, constituée de calcaire gris, est répandue dans le secteur. Ses fours à chaux sont classés à l'inventaire des Monuments Historiques. De plus, ses 3 km de sable fin (site classé) ouvrent un panorama magnifique sur le havre de Regnéville et les îles Chausey.



Détour obligé par les carrières de Montmartin-sur-Mer, à l'occasion d'un pique-nique ou d'une balade, osez-vous aventurer dans l'antre où vous serez entouré par la roche calcaire qui atteint près de 15m de hauteur ! Un endroit magique où la nature et la quiétude règnent : le paradis des grimpeurs !

Un site classé

Du Haut de la Lande de Montmartin, en se dirigeant vers la mer, un arrêt à la table d'orientation est indispensable : au Sud, s'étend Cancale qui semble toucher Chausey, joignable en une demi-heure du mouillage de Montmartin.



Plus au Nord, l'île anglo-normande Jersey dont les bâtiments brillent au soleil. Plus près de nous, le magnifique site classé du Havre de Siennes avec les moutons pré-salés, petites taches mobiles sur les herbues recouverts 2 fois par jour par la mer. La plage de Montmartin, restée sauvage et naturelle, étend ses kilomètres de plage qui attirent les estivants pour la pêche à pied ou les loisirs nautiques.

Centre Régional d'Escalade



Centre Régional d'Escalade de Montmartin-sur-mer

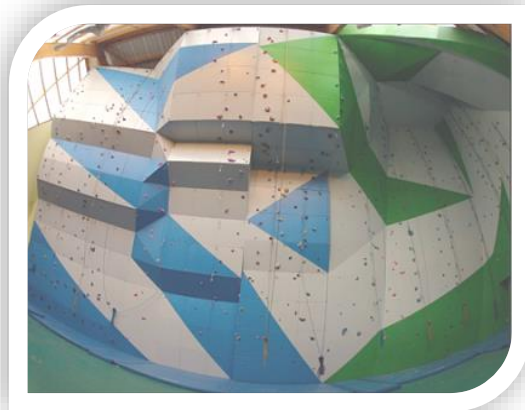
5 rue du Champ Dolent

50590 Montmartin-sur-mer

Hauteur du mur : 12 mètres

Surface grimvable : 500 m²

Largeur : 33 mètres



Venir à Montmartin-sur-Mer

En voiture

A partir de Rennes (1h37 – 126kms) :

- Prendre rocade-est *Caen - Le Mans - Le Mont-Saint-Michel*.
- Prendre la sortie en direction de A84 *Porte de Normandie – Fougères - Le Mont Saint Michel - Caen*.
- Prendre la sortie en direction de D973 *Granville – Avranches gare*.
- Continuer sur D973 et traverser *Saint-Pair-sur-Mer*.
- Prendre la D971 puis prendre à gauche la D578.
- Traverser *Hérenguerville*, prendre à gauche la D49.
- Continuer sur D49 et entrer dans *Montmartin-sur-mer*.

A partir de Caen (1h26 -101kms) :

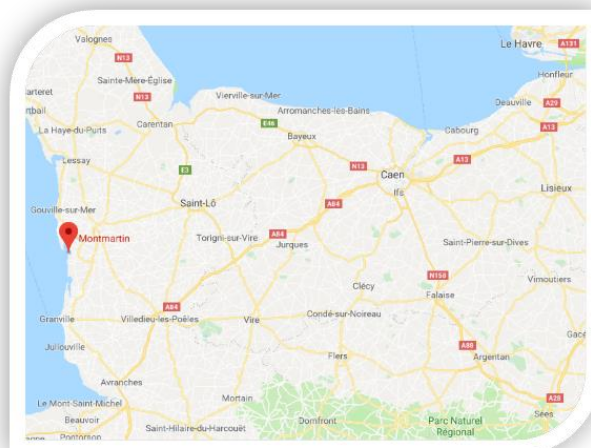
- Prendre A84 en direction de *Le Mont-Saint-Michel – Rennes – Villers bocage*.
- Prendre sortie 39 en direction de *Tessy-sur-vire – Pont-Farcy*.
- Prendre à gauche la D21 et traverser *Tessy-sur-Vire*.
- Continuer sur D13 et traverser *Lengronne*.
- Continuer sur D7 puis prendre à gauche D539.
- Traverser le *Mesnil-Aubert* puis prendre à droite D539.
- Traverser *Trelly* puis continuer sur D49. Entrer dans *Montmartin-sur-mer*.

En train

- Gare de Coutances (Ligne Caen-Rennes) : à **14 minutes** du Centre Régional d'Escalade
- Gare de Granville (Ligne Paris-Granville) : à **30 minutes** du Centre Régional d'Escalade
- www.ter.sncf.com
- Des navettes peuvent être mises à disposition au départ des gares de Coutances et de Granville (en faire la demande).

En avion

- Aéroport Caen-Carpiquet (<http://www.caen.aeroport.fr>)



Comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur Pascal BIVILLE

Président du Comité Départemental Sport Adapté de la Manche

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Joseph LECOUEY
Secrétaire général	Luc HOSTINGUE
Commission Coordination / Logistique	Florent DESFAUDAIS
Commission Sportive	Sébastien GOTTINIAUX
Commission Médicale	Caroline FOURNIER et Florent BIRET
Commission Restauration / Hébergement	Nathalie LEMEULAIS
Commission Communication	Florent DESFAUDAIS
Commission Animation / Bénévolats	Dominique BOSSARD et Dominique LEHUBY
Commission Développement Durable	Delphine BRISSET
Cadre Technique Nationale Escalade	Marie-Paule FERNEZ / marie-paule.fernez@ffsa.asso.fr
Déléguée Technique Fédérale du championnat	Marie-Paule FERNEZ
Commission Sportive Nationale Escalade	Sébastien AUGÉY / sebastien.augey@orange.fr



COL ESCALADE 2019

Florent DESFAUDAIS

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche
Maison de quartier, BP 70428
50204 Coutances CEDEX

06.23.80.35.63

florent.desfaudais@ffsa.asso.fr / cdsa.50@ffsa.asso.fr

Programme prévisionnel

Vendredi 11 Janvier 2019

13h00 – 16h00	Accueil des délégations – Centre Régional d’Escalade
13h30 - 16h00	Espace détente (<i>tennis de table, baby-foot, jeux en bois</i>)
16h00 - 17h00	Réunion des entraîneurs – jury Echauffement des compétiteurs
17h00 - 19h00	Phase 1 des qualifications libres / affichage des résultats
19h00 – 20h00	Cérémonie d’ouverture
20h00 - 22h00	Repas – Centre PEP de Montmartin-sur-Mer

Samedi 12 Janvier 2019

7h00 - 8h30	Petit-déjeuner – Centre PEP de Montmartin-sur-Mer (<i>Uniquement avec la formule inscription n°3</i>)
8h00	Réunion des jurys Echauffements des compétiteurs
9h00 - 12h00	Phase 2 des qualifications libres
12h00 - 14h00	Affichage des résultats et demi-finalistes Repas échelonnés des délégations
14h00 - 14h30	Echauffements des compétiteurs
14h30 - 17h00	Demi-finales
17h30	Affichage des résultats et finalistes
19h00	Apéritif concert / Salle des fêtes Montmartin-sur-Mer
20h00	Repas de gala / Salle des fêtes Montmartin-sur-Mer

Dimanche 12 Janvier 2019

7h30 - 8h30	Petit-déjeuner – Centre PEP de Montmartin-sur-Mer <i>(Uniquement avec la formule inscription n°3)</i>
8h30 – 9h00	Réunion des jurys Echauffements des compétiteurs
09h00 - 11h00	Finales
11h30	Remise des récompenses et cérémonie de clôture
A partir de 12h00	Distribution des paniers repas Fin du championnat

Ce programme est prévisionnel et susceptible d’être modifiable.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 7 Décembre 2018.

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 11 janvier 2019 de 13h à 16h
Centre Régional d'Escalade
5 rue du Champ Dolent - 50590 Montmartin-sur-mer

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique de l'Escalade en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas du vendredi soir et du samedi midi auront lieu au :

Centre PEP "Les Salicornes"
22 avenue de le Bréquette - 50590 Montmartin-sur-mer

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu à :

**Salle des Fêtes de Montmartin-sur-mer
20 rue du Clos - 50590 Montmartin-sur-mer**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués au :

**Centre Régional d'Escalade
5 rue du Champ Dolent - 50590 Montmartin-sur-mer**

Menus

Vendredi 11 janvier 2019 – repas du soir

- Potage
- Quiche /salade
- Fromage
- Panna cotta fruits rouge
- Café

Samedi 12 janvier 2019 – repas du midi

- Crudités
- Sauté de dinde au curry / riz
- Fruits
- Café

Samedi 12 janvier 2019 – repas de gala

- Apéro-concert - ateliers fruits de mer
- Assiette campagnarde
- Poulet au cidre et ses légumes
- Fromages et salade
- Tarte normande
- Café

Dimanche 13 janvier 2019 - Panier repas composé :

- Terrine de volaille
- Saladière
- Chips
- Fromage
- Gâteau
- Bouteille d'eau.

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.



Le COL propose pour les nuits du vendredi et samedi, un centre d'hébergement collectif à proximité de la plage et à 5mn du site d'escalade au :

Centre PEP "Les Salicornes"
22 avenue de le Bréquette - 50590 Montmartin-sur-mer

Pour cet hébergement les draps ne sont pas fournis, pensez à emmener vos duvets.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Precisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Escalade FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le président du jury,
- Le juge concerné par la réclamation,
- Un membre de la CSN.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Escalade relève du règlement Escalade FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Escalade FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2018 - 2019 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
Les sportifs devront justifier de leur participation à au moins une compétition départementale (à défaut de l'organisation d'une compétition d'un niveau plus élevé), de zone, d'interzone ou régionale lors de la saison sportive en cours.
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 20 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Rémi Focchanere, en charge de la partie informatique – r.focchanere@gmail.com, doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le Vendredi 7 Décembre 2018** Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Vendredi 7 Décembre 2018**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Escalade – Sébastien AUGÉY – et le Cadre Technique National de la discipline – Marie-Paule FERNEZ - est programmée le :

Vendredi 11 janvier 2019 à 16h00
Centre Régional D'Escalade
5 rue du Champ Dolent - 50590 Montmartin-sur-mer

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à r.focchanere@gmail.com.

Règlement

- **Sécurité** : les grimpeurs seront assurés par des assureurs qualifiés d'Horizon Vertical et du CT FFME 50 ;
- **Ouverture des voies** : réalisée par des ouvreurs FFME et la CSN.

Equipements sportifs

- Chaque concurrent doit amener son propre baudrier.
- Chaque concurrent doit amener ses propres chaussons.
- Nous vous rappelons que le matériel individuel doit être conforme aux normes en vigueur, c'est de la responsabilité de l'encadrant.

Récompenses

La remise des titres et des récompenses se fera le dimanche 13 janvier à 11h30.

Catégories d'âges

Seules les catégories suivantes seront ouvertes durant le Championnat de France :

- Moins 14
- Moins 16
- Moins 18
- Adultes

ANNEE	Moins de 14 ans	Moins de 16 ans	Moins de 18 ans	Adultes
2018 - 2019	2005 et après	2003 - 2004	2001 - 2002	Né(e)s à partir de 2000

Pour certaines disciplines des catégories vétérans pourront être créées.

Il appartiendra à chaque CSN de définir les catégories d'âge ouvertes pour les compétitions qu'elle propose. En fonction des exigences de pratique, les règlements propres à chaque discipline précisent les regroupements de catégories d'âge pouvant être institués dans les disciplines où ils se révèlent nécessaires.

Cependant il sera possible d'inscrire un sportif dans la catégorie immédiatement supérieure (sur-classement), un certificat médical délivré par un médecin du sport sera exigé lors de l'inscription. Cette disposition ne concerne pas la catégorie des moins 10.



FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 7 Décembre 2019**

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche – COL escalade 2019

Maison de quartier, BP 70428. 50204 COUTANCES CEDEX. 06.23.80.35.63 – cdsa.50@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail. :
Tailles t-shirts accompagnateurs : M x L x XL x	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30€		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec <u>forfait restauration</u> du Vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	75€		
Formule 3 – Sportif Inscription au championnat avec <u>forfait pension complète</u> Restauration du vendredi soir au dimanche midi + hébergement + pdj	100€		
Formule 1 – Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10€		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec <u>forfait restauration</u> du Vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	55€		
Formule 3 – Encadrant Inscription au championnat avec <u>forfait pension complète</u> Restauration du vendredi soir au dimanche midi + hébergement + pdj	80€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL Championnat de France Escalade 2019**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 7 Décembre 2019**

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche – COL escalade 2019

Maison de quartier, BP 70428. 50204 COUTANCES CEDEX. 06.23.80.35.63 – cdsa.50@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						AB	
Sportif 2						AB	
Sportif 3						AB	
Sportif 4						AB	
Sportif 5						AB	
Sportif 6						AB	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de l'Escalade.

Signature du Président :
Visa du Département

Signature du Président :
Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 7 Décembre 2019**

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche – COL escalade 2019

Maison de quartier, BP 70428. 50204 COUTANCES CEDEX. 06.23.80.35.63 – cdsa.50@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						BC	
Sportif 2						BC	
Sportif 3						BC	
Sportif 4						BC	
Sportif 5						BC	
Sportif 6						BC	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de l'Escalade.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

A renvoyer au COL avant le **Vendredi 7 Décembre 2019**

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche – COL escalade 2019

Maison de quartier, BP 70428. 50204 COUTANCES CEDEX. 06.23.80.35.63 – cdsa.50@ffsa.asso.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classe	Date et lieu qualification
Sportif 1						CD	
Sportif 2						CD	
Sportif 3						CD	
Sportif 4						CD	
Sportif 5						CD	
Sportif 6						CD	

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de l'Escalade.

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa du Département</p>
--

<p><u>Signature du Président :</u></p> <p>Visa de la Région</p>
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme participe au championnat de France Escalade pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Escalade à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Escaalde à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Comité Départemental Sport Adapté de la Manche
COL Escalade 2019
Maison de quartier - BP70428, 50204 COUTANCES CEDEX
06.23.80.35.63 – cdsa.50@ffsa.asso.fr

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le Vendredi 7 Décembre 2018 :

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



Compétition

Centre Régional d'Escalade de Montmartin-sur-mer

5 rue du Champ Dolent
50590 Montmartin-sur-mer

Restauration du vendredi soir et samedi midi / Hébergement

Centre PEP Les Salicornes

22 avenue de la Bréquette
50590 Montmartin-sur-mer

Repas de gala du samedi soir

Salle des fêtes Montmartin-sur-mer

20 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-mer

Hébergement

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<p>Hébergement collectif : Centre PEP les Salicornes 22 rue de la Bréquette 50590 Montmartin-sur-mer 06 23 80 35 63 cdsa.50@ffsa.asso.fr</p>			A 3 kms
<p>Hôtel La Villa Julia 5 rue du Docteur Viaud 50230 Agon-Coutainville 02 33 76 67 50 la.villa.julia@orange.fr</p>		64 euros/nuit	A 8,3 kms
<p>Inter Hôtel Coutances Cositel Rue Gérard Gaunelle 50200 COUTANCES 02 33 19 15 00</p>		55 euros/nuit	A 8,6 kms
<p>Hôtel les Coutainvillaises 9 rue Amiral Tourville 50230 Agon-Coutainville 02 33 47 05 77</p>		69 euros/nuit	A 9,4 kms
<p>Hôtel IBIS Budget 4 allée du Château de la Mare 50200 Coutances 02 33 76 74 78</p>		44 euros/nuit	A 11,7 kms



Partenaires institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Partenaire principal FFSA



malakoff médéric

Partenaires locaux

